

DEPARTEMENT DU TARN

Commune de Le Garric

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Arrêté le :

Approuvé le :

Version : Approbation

Echelle : 1 / 8000

Réalisé par : MORB

N° Affaire : UPSE 14339

 **altereo**

G2C territoires

26 chemin de Fondeyre

31200 Toulouse

Téléphone : 05 61 73 70 50

e-mail : toulouse@altereo.fr



- Légende

 Limites communales

 Limites parcellaires

 Bâtiments
- Zonage

 UA : Zone urbaine marquée par du bâti ancien

 UE : Zone urbaine à vocation d'équipements publics

 UX : Zone urbaine à vocation économique

 AU : Zone à urbaniser

 U1 : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U2 : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U7A : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U7C : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U7I : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U7J : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U7K : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U7L : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U4 : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 U6 : Zone urbaine dédiée à Cap Découverte

 N : Zone naturelle

 Na : Zone naturelle liée à l'exploitation agricole

 NL : Zone naturelle dédiée à Cap Découverte

 NH : Zone naturelle compatible avec l'activité de centre équestre

 NLP : Zone naturelle dédiée à Cap Découverte

 A : Zone agricole

 Ap : Zone agricole protégée
- Prescriptions surfaciques

 Élément du paysage bâti (Article L.151-19 du CU)

 Emplacement réservé
- Prescriptions ponctuelles

 Bâti susceptible de changer de destination

 Bâti remarquable (Article L.151-19 CU)
- Prescriptions linéaires

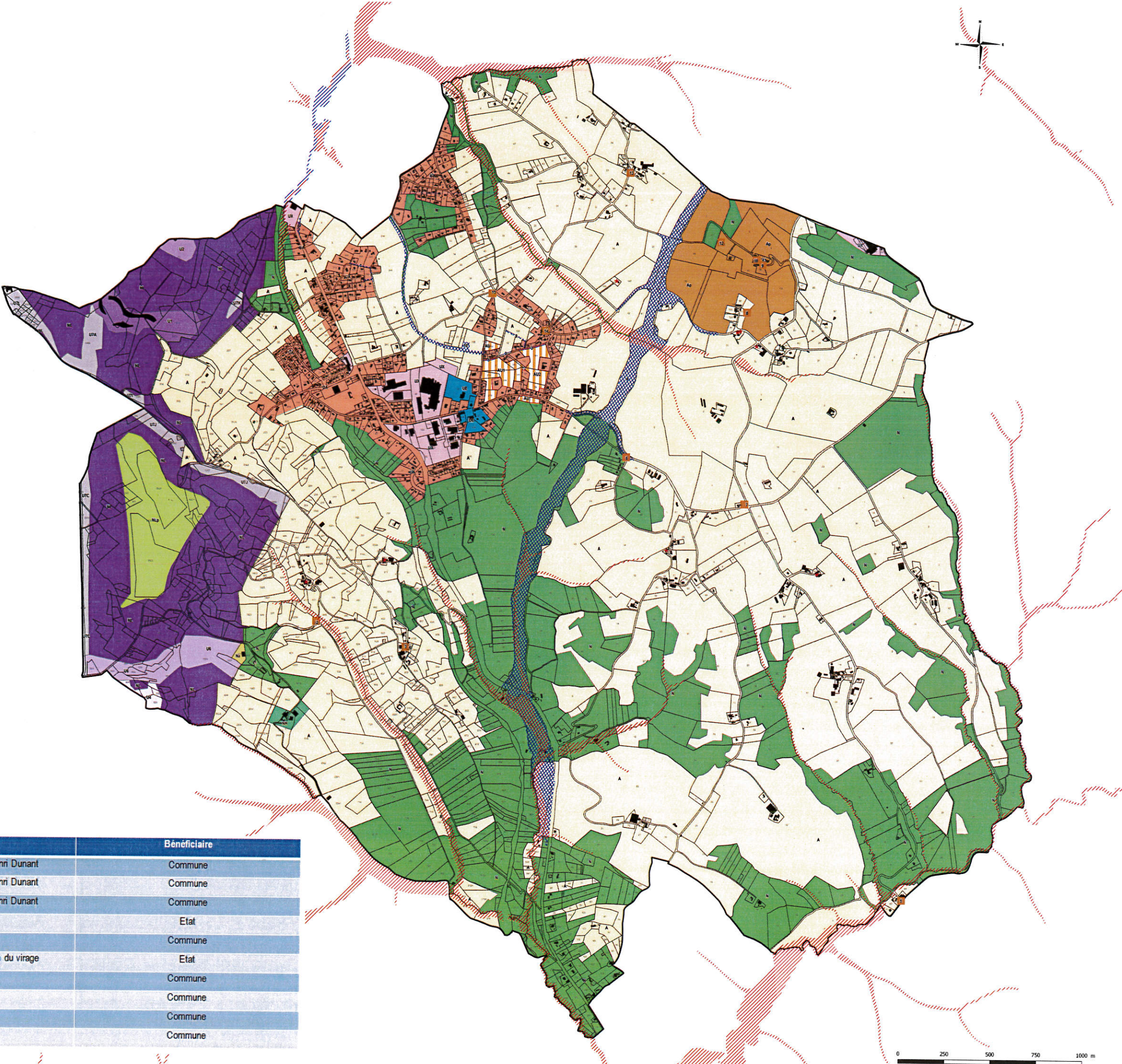
 Élément du paysage naturel (Article L.151-23 du CU)
- PPRI de l'Albigeois (à titre indicatif)

 Zone bleue

 Zone rouge
- PPRI du Cérôu (à titre indicatif)

 Zone bleue

 Zone rouge



Emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire
N°1	Bande de 2m pour aménager des cheminements doux sur la rue Henri Dunant	Commune
N°2	Bande de 2m pour aménager des cheminements doux sur la rue Henri Dunant	Commune
N°3	Bande de 2m pour aménager des cheminements doux sur la rue Henri Dunant	Commune
N°4	Déviation de la RN 88	Etat
N°5	Création d'une voie et mise en place du réseau d'assainissement	Commune
N°6	Élargissement de la RN 88 au lieu-dit "le Boumieu" pour amélioration du virage	Etat
N°7	Incorporation du réseau d'assainissement dans le domaine public	Commune
N°8	Création, élargissement d'une voie dans la zone UB "la Salvatge"	Commune
N°9	Création de voie dans le secteur Le Trap, (8mx190m)	Commune
N°10	Bassin de rétention de 1 950 m²	Commune